



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DE L'AGRICULTURE

Vingt-huitième session

18-22 juillet 2022

**Informations actualisées sur le Plan d'action
relatif aux pesticides très dangereux**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Jingyuan Xia
Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP)
Tél.: +39 06 570 56988

I. Généralités

1. Les pesticides sont l'un des principaux moyens utilisés contre les organismes nuisibles partout dans le monde. Aujourd'hui, plus de 4 millions de tonnes par an de pesticides sont utilisées dans le monde (FAOSTAT, 2019) et ce chiffre augmente de manière continue. L'emploi de pesticides – en particulier en cas d'utilisation excessive ou à mauvais escient – a des impacts négatifs considérables sur la santé et l'environnement: empoisonnements accidentels ou suicidaires, maladies chroniques comme le cancer, pollution importante des aliments, de l'eau et des sols, pour ne citer que ceux-ci. On estime que c'est un nombre relativement petit de pesticides qui sont en cause, à savoir les pesticides très dangereux (PTD); les PTD sont un grand sujet de préoccupation dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, lesquels n'ont pas les capacités ni les ressources nécessaires pour gérer convenablement l'exposition à des produits hautement toxiques. En revanche, la plupart des PTD sont interdits dans les pays à revenu élevé, qui sont dotés de programmes efficaces de réglementation et de contrôle. Ainsi, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, les PTD portent préjudice aux services écosystémiques et à la santé des générations actuelles et des prochaines générations et risquent de compromettre les transitions vers des systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables et la concrétisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

2. En 2006, le Conseil de la FAO a approuvé la participation de l'Organisation à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), ce qui indique que la réduction des risques liés aux pesticides, y compris par l'interdiction progressive des PTD, fait partie des activités de la FAO. Cette décision a donné lieu à la formulation de critères relatifs aux PTD, à l'inscription des PTD dans le Code de conduite international sur la gestion des pesticides révisé qui a été approuvé par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session (juin 2013) et à la publication des Directives FAO/OMS sur les pesticides extrêmement dangereux, qui a pour objet d'aider les organes de réglementation nationaux et régionaux à mettre au point leurs propres processus de réduction des risques en rapport avec les PTD.

II. Appui à la mise en œuvre de l'initiative conjointe sur les pesticides très dangereux menée par la FAO, l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement

3. Compte tenu que des préoccupations existent de longue date au sujet des effets potentiels des pesticides très dangereux, de nombreuses parties prenantes ont commencé à se pencher sur la question aux niveaux mondial, régional et national. La FAO considère les PTD comme une question prioritaire dans ses programmes de réduction des risques et de protection intégrée contre les organismes nuisibles et elle prête d'ores et déjà son appui à de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire afin qu'ils favorisent des modes de production durables et garantissent la sécurité sanitaire des aliments. Les organes de réglementation régionaux en Afrique australe et orientale et dans les Caraïbes sont en train de mettre au point des stratégies et des plans de réduction des risques liés aux PTD à l'échelle de leurs régions. Divers pays ont également commencé à interdire progressivement les pesticides très dangereux¹. En outre, les secteurs privé et public soutiennent de nombreuses initiatives visant à réduire l'utilisation des PTD dans l'agriculture.

4. Les parties prenantes à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) ont ouvert la voie à suivre en faisant de la question des PTD une priorité dans les politiques internationales relatives à la gestion des substances chimiques. En juin 2015, le Conseil de la FAO² a été informé que la FAO avait été invitée à conduire le processus visant à élaborer une proposition de mesure sur les PTD qui serait présentée lors de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC), qui est l'instance délibérante de la SAICM. À cette session, la CIGPC a adopté une résolution³ aux termes de laquelle les PTD sont reconnus comme représentant un sujet de préoccupation important et elle a préconisé une action

¹ www.fao.org/pest-and-pesticide-management/pesticide-risk-reduction.

² www.fao.org/3/mn849f/mn849f.pdf.

³ www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/ICCM4/doc/K1606013_e.pdf.

concertée sur la question des PTD. La stratégie qui est proposée pour traiter la question des pesticides très dangereux dans le contexte de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques développée par la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a reçu un accueil favorable lors de la quatrième session de la CIGPC, session qui avait pour objectif de prendre des mesures sur les PTD en sensibilisant, en recensant les PTD, en renforçant les capacités de contrôle réglementaire ainsi qu'en mettant à l'essai des solutions de substitution possibles et en généralisant l'emploi de substituts aux PTD. La résolution adoptée par les gouvernements, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes à la quatrième session de la CIGPC salue également l'initiative engagée par la FAO, le PNUE et l'OMS visant à définir les modalités de coordination internationale sur les PTD⁴.

5. En 2019, dans le cadre de la troisième réunion⁵ du processus intersession d'examen de la proposition de stratégie susmentionnée relative aux PTD et à la gestion rationnelle des substances et déchets chimiques après 2020, les participants à une réunion sectorielle sur l'agriculture sont convenus de mettre en œuvre une stratégie dans ce sens. Plus tard, à leur session de 2019, les participants à la Réunion conjointe FAO/OMS sur la gestion des pesticides se sont dits favorables à la mise en place d'un plan d'action mondial.

III. Initiative pour un plan d'action sur les pesticides très dangereux

6. En réponse à la demande formulée lors de la quatrième session de la CIGPC⁶ à l'adresse des institutions des Nations Unies, pour que celles-ci définissent les modalités de coordination et de mise en œuvre de la stratégie proposée relative aux PTD, et pour répondre au besoin largement admis d'actions concertées sur les PTD sous la houlette d'institutions des Nations Unies comme demandé depuis longtemps par les pays à revenu faible ou intermédiaire, un plan d'action initial sur les PTD a été ébauché après consultation des parties intéressées pour définir les modalités de mise en œuvre de la stratégie proposée susmentionnée à partir de 2020.

7. Le but principal est de réduire à l'horizon 2030 les préjudices causés par les pesticides très dangereux à l'agriculture, en fixant trois objectifs: 1) mobiliser et coordonner les principales parties prenantes; 2) promouvoir des mesures réglementaires sur les PTD qui soient efficaces, adaptées et conçues comme des mesures d'accompagnement; et 3) faciliter la mise au point et l'adoption de solutions viables permettant de se passer des pesticides très dangereux, ainsi que l'accès à ces solutions. Ce plan d'action constituerait un cadre technique pour la FAO, l'OMS et le PNUE servant à répondre aux demandes des pays et à aider ceux-ci à réduire les dommages provoqués par les PTD.

8. Ces modalités de mise en œuvre devraient suivre une approche globale afin de lever les obstacles tenant aux politiques ou d'ordre structurel et d'encourager le passage à des approches plus sûres et plus durables de la gestion des organismes nuisibles et des pesticides. Il convient d'envisager les aspects pertinents ayant trait à la sensibilisation, aux politiques, à la législation, au renforcement des capacités et aux mesures incitant à chercher des solutions de remplacement, en faisant participer et en formant des agriculteurs. Pour mettre en œuvre le plan d'action, il faudra compter sur la participation de l'ensemble des parties et secteurs intéressés, dont: les responsables politiques, les organes de réglementation, les services de vulgarisation agricole, les services de santé et les centres anti-poison, le secteur de l'environnement, les associations et réseaux d'agriculteurs, les syndicats et organisations de travailleurs agricoles, le secteur privé, la société civile, le monde de l'enseignement, la sphère scientifique et les médias.

IV. Prochaines étapes

9. En 2022-2023, la FAO, l'OMS et le PNUE continueront à étudier quelles peuvent être les modalités à adopter pour une coordination et des actions concertées sur les PTD au niveau international. Les trois organisations examineront nouvellement l'initiative du plan d'action sur

⁴ www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/ICCM4/doc/K1606013_e.pdf.

⁵ www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP3/Docs/SAICM_IP3_12_Rev_1_Meeting_Report.pdf.

⁶ www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/ICCM4/doc/K1502177%20SAICM-ICCM4-8-e.pdf.

les PTD afin d'en assurer la fiabilité technique, avant qu'un rapport intérimaire sur les approches à suivre sur les PTD, assorti de mesures concertées comme prévu dans le projet de plan d'action, puisse être soumis à la cinquième session de la CIGPC à l'automne 2023. Les Membres de la FAO seront tenus informés régulièrement de la suite donnée à cette initiative et des faits nouveaux. Les conclusions de la cinquième réunion de la CIGPC et les perspectives qui y seront tracées seront également communiquées à la FAO, à l'OMS et au PNUE en temps utile.

10. Répondre aux préoccupations mondiales et à la dynamique internationale sur les PTD restera une priorité essentielle pour la FAO. Forte de l'expérience accumulée sur ces questions qui relèvent de son mandat de longue date, la FAO continuera à apporter son assistance technique sur les PTD aux pays qui en feront la demande, en étroite coopération avec le PNUE et l'OMS.